



AVIS PUBLIC

**Adoption du règlement no. 19-307 relatif à l'imposition
pour l'année 2020 de la taxe foncière générale, d'une taxe
foncière spéciale pour les travaux d'assainissement des eaux
usées et des taxes de services d'aqueduc et d'égout**

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2019, le règlement numéro 19-307 portant sur l'imposition pour l'année 2020 de la taxe foncière générale, d'une taxe foncière spéciale pour les travaux d'assainissement des eaux usées et des taxes de services d'aqueduc et d'égout a été adopté;

Et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 13^e jour du mois de décembre 2019.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault